

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la sa Spadel sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels » ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les Comptes Annuels - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des Comptes Annuels de la sa Spadel (la « Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 178.710.186 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 16.636.757.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des Comptes Annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle et ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces Comptes Annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISA's »). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les Comptes Annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Comptes Annuels. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement du commissaire, y compris l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des Comptes Annuels.



Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, , les Comptes Annuels de la Société donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Annuels conformément à l'article 96 du Code des sociétés ainsi que du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, du Code des sociétés et des statuts de la Société.

Dans le cadre de notre audit et conformément à la norme complémentaire applicable émise par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises comme publié au Moniteur Belge en date du 28 août 2013 (la « Norme Complémentaire »), notre responsabilité est d'effectuer certaines procédures, dans tous les aspects significatifs, sur le respect de certaines obligations légales et réglementaires, comme défini par la Norme Complémentaire. Sur base du résultat de ces procédures, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier notre opinion sur les Comptes Annuels:

- ▶ Le rapport de gestion sur les Comptes Annuels traite des mentions requises par la loi, concorde avec les Comptes Annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Dans le rapport de gestion, le conseil d'administration, en date du 25 mars 2016, vous a informé conformément à l'article 523 du Code des Sociétés, qu'il a marqué son accord à l'unanimité, à l'exception de la personne concernée par la décision, de porter, sur proposition du Comité de Nomination et Rémunération, la rémunération annuelle fixe globale de l'administrateur délégué de 365.000 € à 381.786 €. Par ailleurs, le rapport de gestion fait état du compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du 17 juin 2015 au cours de laquelle Monsieur Marc du Bois et Monsieur Axel Miller ont fait part du fait qu'il ne pourrait être exclu qu'il soit considéré qu'ils aient un intérêt opposé relatif à la demande de collaboration de Finances & Industries SA dans le cadre de l'offre publique d'acquisition des titres de Spadel SA.

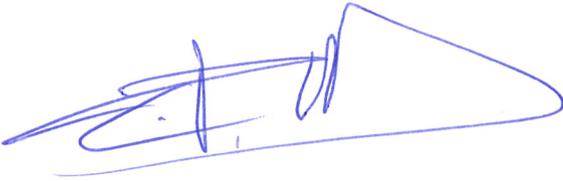


**Rapport du commissaire du 26 avril 2016 sur les comptes annuels
de la sa Spadel pour l'exercice clos
le 31 décembre 2015 (suite)**

- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Diegem, le 26 avril 2016

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl
Commissaire
représentée par



Eric Van Hoof
Associé*
* Agissant au nom d'une SPRL
16EVH0102

SPADEL S.A.

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à L'Assemblée Générale du 9 juin 2016

Ce rapport de gestion et les comptes annuels qui l'accompagnent sont ceux de la maison-mère du groupe, Spadel S.A. Outre l'activité de coordination des différentes filiales, Spadel commercialise les produits du Groupe en Belgique, au Luxembourg et dans les pays où nous ne disposons pas de filiale. Les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion y relatif vous sont présentés séparément.

1. Commentaires relatifs aux résultats de 2015

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Spadel S.A. s'est élevé à 146,8 millions d'euros fin 2015 à comparer avec 138,1 millions d'euros en 2014, soit une progression de 6,3 %.

Le marché belge de la consommation à domicile d'eau minérale naturelle a progressé de 5,9% en valeur (4,8 % en volume). Nos marques y ont maintenu ou renforcé nos parts de marché, soutenues notamment par la bonne performance de Spa Reine et de nos eaux aromatisées « Spa Touch of », dont la gamme a été renforcée par deux nouveaux goûts. La marque Spa a bénéficié d'un rebranding complet avec une nouvelle communication « Spa, à la vie ! » s'appuyant sur un nouveau spot publicitaire et une campagne active sur les médias sociaux.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 11,8 millions d'euros, en hausse de 36,2 % par rapport à 2014 qui s'était clôturée sur un résultat de 8,7 millions d'euros.

Cette progression résulte des principaux éléments favorables et défavorables suivant :

Éléments favorables

- L'apport de marge découlant de la hausse des ventes en volume (+5,5% par rapport à 2014)
- La diminution des frais d'honoraires externes (un support externe conséquent avait été utilisé en 2014 dans le cadre d'études spécifiques en matière de stratégie à long terme et d'innovation).
- Une augmentation des autres produits d'exploitation liée en partie à des refacturations d'activités entre sociétés du groupe

Eléments défavorables

- L'augmentation significative des dépenses commerciales pour soutenir nos marques et nos ventes
- L'augmentation des frais de transport, cotisations et redevances liés à la hausse de l'activité.

Résultat financier

Les produits financiers se sont élevés à 8,7 millions d'euros, contre 6,1 millions d'euros en 2014. Cette croissance de 43% résulte essentiellement de l'augmentation des dividendes perçus des filiales Spa Monopole S.A. et Spadel Nederland B.V.

Les charges financières diminuent de 0,2 millions d'euros à 0,1 millions d'euros suite principalement aux comptabilisations inhérentes aux cessions de droits sur les instruments « Tax Shelter » qui avaient été enregistrées sur l'exercice 2014.

Résultat net

Le résultat net à affecter de l'exercice 2015 s'établit à 15.892.757 EUR à comparer avec 11.727.599 EUR en 2014.

2. Investissements

Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles réalisés en 2015 se sont élevés à 0,5 millions d'euros. Il s'agit principalement de l'achat de licences, matériel informatique et d'équipements réseaux.

3. Innovation

Les principales innovations commercialisées au cours de l'année 2015 sur le marché du Belux sont :

Mois	Marque	Description
Février	Spa Touch of	Lancement de deux nouvelles références « Pamplemousse » et « Cassis » dans la gamme des eaux aromatisées 'Spa Touch Of'
Février	Spa Fruit	Lancement de la référence « Grenadine » en format 50cl dans la gamme des limonades pétillantes
Avril	Bru	« Rebranding » complet de la gamme.

Juin	Spa	« Rebranding » complet de la gamme avec une nouvelle communication « Spa, à la vie ! » s'appuyant sur un nouveau spot publicitaire et une campagne active sur les médias sociaux.
------	-----	---

4. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Le Conseil d'administration ne relève aucun élément susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la Société.

5. Répartition bénéficiaire

Il vous est proposé de fixer le bénéfice à affecter comme suit (en euros) :

Bénéfice net de l'exercice à affecter	15.892.757
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	5.367.058

Bénéfice à affecter	21.259.815

Nous vous proposons la répartition suivante (en euros) :

1. Distribution d'un dividende brut de 1,60 Euro (1,168 net) par action aux 4.150.350 actions qui y ont droit	6.640.560
2. Dotation aux réserves disponibles	8.000.000
3. Bénéfice à reporter	6.619.255

Total :	21.259.815

Le dividende brut proposé est en augmentation de 29% par rapport à celui l'année précédente et représente un 'payout ratio' de 31,6 % du bénéfice consolidé.

Il sera payable le vendredi 24 juin 2016 contre remise du coupon n° 17.

6. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Le Conseil n'a pas connaissance d'autres événements survenus après la clôture de l'exercice qui pourraient avoir une influence significative sur les comptes annuels.

7. Existence de succursale

La Société ne présente pas de succursale établie tant en Belgique qu'à l'étranger.

8. Utilisations d'instruments financiers

La Société ne fait pas usage d'instruments financiers au sens de l'article 96,8° du Code des sociétés (instruments de couverture/dérivé). La politique de gestion des risques est détaillée au point 9 ci-après.

9. Facteurs de risques

De par ses activités, le groupe Spadel est exposé à différents facteurs de risques :

- **Risque de change** : La majeure partie des activités du Groupe est localisée dans la zone Euro. Seules les activités de la succursale Spadel UK sont conclues en GBP; ces activités contribuent à concurrence de moins de 5% du chiffre d'affaires du Groupe. Il existe par ailleurs très peu d'opérations en devises étrangères. Le risque de change est dès lors peu significatif.
- **Risque de taux d'intérêt** : Outre les dettes commerciales classiques, la majeure partie des dettes du Groupe sont constituées de dettes cautions. Ces dettes ne portent pas intérêt. Le Groupe ne détient pas d'actif à long terme significatif portant intérêt. De manière générale, le résultat et la trésorerie opérationnelle du Groupe Spadel sont largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt du marché.
- **Risque de prix** : Les actifs financiers de Spadel sont des placements sans risque effectués en bon père de famille. Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé concernent les prix de la matière PET et d'ingrédients pour les limonades, ainsi que le prix de l'énergie, avec ses effets sur les coûts de fabrication et les coûts de transport.
- **Risque de crédit** : Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts auprès des institutions financières, ainsi que des créances clients. S'agissant des dépôts auprès d'institutions financières, seules les contreparties ayant un rating minimum de A selon des notations effectuées par des tiers indépendants sont acceptées. Le Groupe investit également à très court terme dans du papier commercial recommandé par ses banquiers habituels. Le Groupe a une concentration de risque de crédit sur quelques clients importants. Ces clients font l'objet d'un suivi régulier quant à leurs paiements. La direction n'anticipe pas de perte découlant d'une défaillance de ces contreparties.

- **Risque de liquidité** : Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Le Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.
- **Risques liés aux litiges** : Le groupe évalue de manière régulière son exposition aux plaintes et litiges survenant dans le cours normal de ses activités et comptabilise les provisions adéquates.
- **Risques liés à la marche des affaires** : les principaux risques et incertitudes pesant sur la marche des affaires de l'entreprise sont :
 - o l'évolution de la consommation globale d'eau embouteillée
 - o le questionnement sur l'impact environnemental de nos produits
 - o la défection ou la contamination d'un produit commercialisé par Groupe
 - o la communication dénigrante du secteur de la distribution publique d'eau
 - o la disponibilité et la volatilité des prix des matières et de l'énergie
 - o la concentration sans cesse croissante dans le secteur de la distribution
 - o la montée des marques de distributeurs (MDD) et des premiers prix
 - o l'évolution des taxes sur les différents types d'emballage

10. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

10.1. La Charte de Gouvernement d'Entreprise

10.1.1. Le Code 2009

La Charte de Gouvernement d'Entreprise de Spadel définit ses règles de gouvernance. Elle a été arrêtée originalement par le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 30 mars 2006. La Charte a été revue à plusieurs reprises pour refléter les modifications ou adaptations intervenues depuis. La dernière modification date du 25 mars 2016.

La Charte peut être consultée sur le site du Groupe Spadel à l'adresse www.spadel.com. Elle s'inspire des prescrits du Code belge de gouvernance d'entreprise (Code 2009, publié sur le site www.corporategovernancecommittee.be) que la Société a adopté comme son code de référence, ceci en tenant compte de la taille et des caractéristiques du Groupe Spadel.

Elle s'écarte, dans cet esprit, du Code 2009 sur les points suivants :

- *Règlements d'ordre intérieur du Conseil d'Administration, des Comités constitués au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif (Code 2009, principes 1.1, 5.1 et 6.1)* : les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration, des Comités constitués au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif ne font pas l'objet d'un règlement formel, mais sont reprises dans les chapitres ad hoc de la Charte de Gouvernement d'Entreprise ;

- *Composition du Conseil d'Administration (Code 2009, principe 2.1.)* : le Conseil d'Administration intègre dans sa procédure de sélection le critère de la diversité des compétences et des genres ;
- *Longueur des mandats des Administrateurs (Code 2009, principe 4.6.)* : Le Conseil d'Administration veille à ramener progressivement la durée des mandats à quatre ans.
- *Composition du Comité d'Audit (Code 2009, principe 5.2/4)* : Le Comité d'Audit est composé de deux Administrateurs non exécutifs dont un Administrateur Indépendant.

10.1.2. Autres pratiques de gouvernement d'entreprise

La Charte de Gouvernement d'Entreprise comporte un chapitre 4 incluant un Code de conduite s'adressant aux Administrateurs (point 4.1) et la politique établie par le Conseil d'Administration pour les transactions et autres relations contractuelles entre les sociétés du Groupe Spadel et les Administrateurs et Managers Exécutifs.

Par ailleurs, Spadel a redéfini en 2010 sa Mission (raison d'être, engagement, responsabilité et valeurs). Ces éléments sont repris dans la Charte de Gouvernement d'Entreprise et dans le Rapport annuel du Groupe.

Le développement durable a toujours été un concept fondamental de la mission de Spadel. Le Groupe a fixé ses objectifs en matière de responsabilité sociétale (RSE) pour 2015 et 2020. Ces objectifs sont décrits dans l'addendum au Rapport de Développement Durable, intitulé « *Caring for our Community and the Nature* », publié sur le site internet du Groupe (www.spadel.com, onglet Le développement durable). Ils constituent des engagements concrets à l'égard des lignes stratégiques que le Groupe s'était déjà fixé : la naturalité comme fil conducteur de la protection des nappes aquifères et du développement de ses produits, la réduction significative de l'empreinte écologique et le renforcement de son rôle de partenaire responsable dans la société. Le Rapport de Développement Durable est mis à jour tous les deux ans. Il peut être consulté sur le site www.sustainabilityspadel.com.

S'inscrivant dans le cadre de sa démarche en termes de responsabilité sociétale, la Direction du Groupe Spadel a souscrit la *Spadel Sustainable Policy* déterminant les engagements du Groupe sur le plan de la conduite éthique des affaires. Spadel a pour objectif de s'inscrire pleinement dans les standards internationaux relatifs à la conduite des affaires, au respect des droits de l'homme et de l'environnement.

10.2. Les caractéristiques principales du contrôle interne et de la gestion des risques

10.2.1. Contrôle interne

Le Conseil d'Administration supervise la mise en œuvre du cadre référentiel du contrôle interne et la gestion des risques.

Le Comité d'Audit est chargé entre autres des missions suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société ;
- suivi de l'audit interne et de son efficacité ;
- suivi du contrôle légal des comptes annuels de Spadel S.A. et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire chargé du contrôle des comptes consolidés.

En outre la Société a engagé en 2008 un Auditeur Interne avec pour mission l'analyse et l'évaluation, de manière indépendante, de l'existence et du fonctionnement du système de contrôle interne, ainsi que la formulation de recommandations en vue de l'amélioration de celui-ci. L'Auditeur Interne rapporte hiérarchiquement au Directeur Financier et fonctionnellement au Président du Comité d'Audit. Il assiste aux réunions du Comité d'Audit dont il rédige le rapport.

Le Comité d'Audit revoit annuellement le plan d'audit interne. Cette révision s'effectue depuis le 1^{er} janvier 2012 sur la base d'une cartographie des risques approuvée par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 15 novembre 2011. L'Auditeur Interne fait également régulièrement au Comité d'Audit un rapport sur les risques et litiges pouvant impacter le résultat. Le Comité d'Audit fait, après chaque réunion, un rapport au Conseil d'Administration. Une copie du rapport est remise aux Administrateurs sous forme synthétique.

Concernant le processus d'élaboration de l'information financière, Spadel a mis en place un système de contrôle interne et de gestion des risques permettant d'assurer :

- que les informations financières, établies en conformité avec les normes comptables belges au niveau de Spadel S.A. et les International Financial Reporting Standards (IFRS) au niveau consolidé, soient publiées dans les délais légaux et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats consolidés de la Société, ainsi que des filiales de la Société comprises dans la consolidation ;
- que le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires et la situation de la Société et des filiales comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Des procédures sont en place pour s'assurer que les investissements et les achats de fournitures et services se réalisent dans le cadre des budgets arrêtés par le Conseil d'Administration et sous le contrôle du Management Exécutif. Un système de contrôle des factures relatives à ces opérations est en place.

47

Des indicateurs de performance ont été fixés pour les différentes opérations industrielles et commerciales. Les performances des marchés et des opérations font l'objet d'un reporting trimestriel au niveau du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration.

La cartographie des risques approuvée par le Comité d'Audit identifie les risques significatifs. La Direction Générale a mis en place un Comité de Gestion des Risques chargé d'identifier les risques les plus importants, de désigner un responsable par risque et de prévoir des mesures adéquates ainsi que de veiller à sensibiliser l'ensemble du Groupe aux risques. Le Comité de Gestion des Risques a communiqué à chaque manager les risques dont il est responsable. Les principaux risques et incertitudes pesant sur les activités de l'entreprise sont décrits dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

10.2.2. Contrôle externe

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL, représentée par Monsieur Eric Van Hoof, a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2010, comme Commissaire de la Société, pour une période de trois ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 13 juin 2013, pour une nouvelle période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Le montant des émoluments du Commissaire sont publiés, conformément à l'article 134 du Code des Sociétés en annexe aux comptes consolidés et à la rubrique C 5.17.2 des comptes de la Société.

10.3. Actionariat

En 2015, la Société n'a pas reçu de notification de déclarations de transparence en vertu de l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 sur la déclaration des participations importantes.

La Société a reçu des notifications au titre de l'article 74 § 8 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, datées du 27 août 2015 émanant de Monsieur Marc du Bois, la Sarl Guyan et la S.A. Finances & Industries. Ces notifications peuvent être consultées sur le site internet du Groupe, www.spadel.com, onglet Investor Relations.



Sur base des notifications du 27 août 2015 et des renseignements dont la Société dispose par ailleurs suite à l'Offre Publique d'Acquisition, par la S.A. Finances et Industries, portant sur la totalité des actions ordinaires émises par la Société non encore détenues par elle et les personnes qui lui sont liées la structure de l'actionnariat et du contrôle final au 31 décembre 2015 se présente comme suit:

NOMBRE TOTAL D' ACTIONS (DÉNOMINATEUR) : 4.150.350		
	Actions représentatives du capital	
	Nombre d'actions	% du total
FINANCES & INDUSTRIES S.A. – Bruxelles	3.861.187	93,03
PUBLIC	289.163	6,97%
TOTAL	4.150.350	100,00

La Société de participation Guyan (Luxembourg) Sarl, détient en propriété 347.260 actions dans le capital de Finances & Industries S.A. représentant 86,81% de son capital social et des droits de vote.

L'actionnariat de la société de participation Guyan Sarl est composé comme suit:

- Monsieur Marc du Bois qui détient en propriété 110.383 parts sociales, soit 55,89 % des parts sociales représentatives de son capital et donc 55,89 % des droits de vote en ne tenant pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote des 10.803 parts sociales propres détenues par Guyan et 59,12 % des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote ;
- Finances & Industries S.A., qui détient 76.284 parts sociales en propriété, soit 38,62 % des parts sociales représentatives de son capital et donc 38,62 % des droits de vote si on ne tient pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote des 10.803 parts sociales détenues par Guyan et 40,86 % des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote ;
- Les deux enfants de Monsieur Marc du Bois.

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'éléments, visés à l'article 34, 3°, 5°, 7° et 8° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition.

Il n'y a pas, à la connaissance du Conseil d'Administration, de Comités d'Actionnaires ou d'Administrateurs constitués en application ou non de conventions entre Actionnaires.

Aucune transaction sur titres de la Société n'a été notifiée au Président du Conseil d'Administration au 25 mars 2016 dans le cadre des règles arrêtées par le Conseil d'Administration en la matière.

La Société a procédé en 2015, comme annoncé dans son communiqué du 29 mai 2015, à la vente de 3.202 actions en vertu de l'article 11 de la loi du 14 décembre 2005 sur la suppression des titres au porteur. Le produit de la vente a été déposé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

10.4. Les structures d'administration et leur fonctionnement

Les règles régissant la composition, les responsabilités et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités créés en son sein sont décrites dans la Charte de gouvernement d'entreprise de Spadel.

10.4.1. Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Spadel est composé au 25 mars 2016 de sept membres. Trois Administrateurs représentent en fait l'Actionnaire majoritaire. Quatre Administrateurs sont indépendants des Actionnaires et du Management de la Société au sens de l'article 524 §2, alinéa 1^{er} du Code des Sociétés. Ils répondent aux critères d'indépendance déterminés par l'article 526ter du Code des Sociétés

Nom	Qualité	Fin du mandat
Monsieur Marc du Bois	Administrateur délégué	2021
Finances & Industries S.A. dont le représentant permanent est Monsieur Axel Miller <i>Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel¹ exercés par Monsieur Axel Miller : Administrateur délégué de D'leteren, Administrateur de Carmeuse (Président), Duvel Moortgat et IPM (Président)².</i>	Administrateur	2018

1 Indique la situation des mandats extérieurs en 2015

2 Jusqu'en octobre 2015

Nom	Qualité	Fin du mandat
Cofimatra S.A, dont le représentant permanent est Monsieur Roland Vaxelaire <i>Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel :</i> Fondateur et directeur général de Responsibility Management, Administrateur de Mérieux Nutrisciences , et de Doucet (Président).	Administrateur	2016
Anne Charlotte Amory <i>Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel :</i> Présidente et co-fondatrice de la société 21-22, Membre du Comité Exécutif de la fondation de la Philharmonie de Paris	Administratrice Indépendante	2020
Le Baron Vandemoortele <i>Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel :</i> Président du Groupe Vandemoortele, Administrateur de Ardo Groupe	Administrateur Indépendant	2020
La BVBA M.O.S.T., dont le représentant permanent est Monsieur Frank Meysman <i>Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel :</i> Administrateur de WDP, Picanol, Thomas Cook (Président) et JBC (Président)	Administrateur Indépendant	2016
La BVBA Thijs Johnny, dont le représentant permanent est Monsieur Johnny Thijs <i>Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel :</i> Administrateur de Betafence (Président) Recticel (Président) , Delhaize Group, USG People et Ghelamco Invest et Essers.	Président du Conseil d'Administration Administrateur Indépendant	2016

La BVBA Thijs Johnny, dont le représentant permanent est Monsieur Johnny Thijs a été désignée, par le Conseil d'Administration, comme Président du Conseil d'Administration.
Monsieur Marc du Bois exerce une fonction exécutive au sein de Spadel.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé, lors de sa réunion du 25 mars 2016 de proposer à l'Assemblée Générale du 9 juin 2016 de renouveler, pour une période de quatre années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020, les mandats d'Administrateur de COFIMATRA S.A., avec comme représentant permanent Monsieur Roland Vaxelaire, BVBA M.O.S.T., avec comme représentant permanent Monsieur Frank Meysman et BVBA THIJS Johnny, avec comme représentant permanent Monsieur Johnny Thijs,

La BVBA M.O.S.T. et la BVBA THIJS Johnny siégeant au Conseil d'Administration en tant qu'Administrateur non exécutif depuis douze ans, n'auront, en cas d'élection, plus la qualité d'Administrateur Indépendant, dans le sens de l'article 524 § 2 alinéa 1^{er} du Code des Sociétés.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois en 2015. Tous les membres ont participé à toutes les réunions à l'exception de Madame Anne Charlotte Amaury et Monsieur Frank Meysman, représentant permanent de la BVBA M.O.S.T. qui n'ont pas pu participer à une réunion.

Le Conseil a examiné lors de ses réunions trimestrielles :

- le suivi de ses décisions ;
- les rapports et recommandations des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération ;
- l'évolution de la situation commerciale par marché, sur les marchés principaux du Groupe, par rapport au trimestre écoulé et à la date de la réunion avec un focus particulier sur les points d'attention et les plans d'action ;
- la situation financière de Spadel S.A. et consolidée par rapport au trimestre écoulé ;
- divers sujets ou dossiers particuliers, dont l'examen de l'opportunité de mettre en place un Comité de Direction au sens de l'article 524bis du Code des Sociétés ;
- les conclusions de l'évaluation du Conseil d'Administration et des Comités institués en son sein.

Les sujets suivants ont également été portés à l'ordre du jour des réunions trimestrielles du Conseil:

- 1^{er} trimestre : arrêté des comptes de l'exercice écoulé et la préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire et du communiqué sur les résultats annuels ;
- 2^{ème} trimestre: questions relatives à la marche des affaires ;
- 3^{ème} trimestre : arrêté de la situation semestrielle et du communiqué sur les résultats semestriels;
- 4^{ème} trimestre : approbation des budgets et plans d'investissements pour l'année suivante.

Lors d'une ou plusieurs de ses réunions, le Conseil d'Administration a également traité les points suivants :

- examen et approbation de la nouvelle architecture de la marque SPA ainsi que du plan de rajeunissement de la marque BRU ;
- examen et approbation du plan stratégique 2016-2020 ;
- décisions à prendre à la suite de l'annonce faite au Conseil d'Administration par Finances & Industries S.A. de sa décision d'entamer une réflexion et des travaux pouvant à terme mener à ce qu'elle lance une offre publique d'acquisition sur l'ensemble des titres de capital de Spadel S.A. non encore détenus par Finances & Industries S.A. ;
- décisions à prendre dans le cadre de l'offre publique d'acquisition volontaire contre espèces, éventuellement suivie d'une offre de reprise, faite par Finances & Industries S.A. sur toutes les actions de Spadel S.A. non encore détenues par Finances & Industries S.A. ou les

personnes qui lui sont liées au prix de 95 € par action (coupons n° 17 et suivants attachés) (ci-après dénommée « l'Offre »), dont notamment l'examen du projet de prospectus relatif à l'Offre, ainsi que l'examen et l'approbation d'un premier projet de mémoire en réponse à soumettre à la FSMA pour approbation dans le cadre de l'Offre;

Le 9 novembre 2015, le Conseil d'Administration de Spadel S.A. a approuvé, par consentement unanime des administrateurs exprimé par écrit, un nouveau projet de mémoire en réponse à soumettre à la FSMA pour approbation dans le cadre de l'Offre.

Une réponse au représentant de certains actionnaires minoritaires a été donnée par le Président du Conseil d'Administration de la Société par lettre du 8 décembre 2015. Copie de cette lettre a été envoyée à la FSMA et à Euronext Brussels.

Aperçu des efforts consentis afin qu'au moins un tiers des membres du Conseil d'Administration soient de sexe différent

Le Conseil d'Administration poursuit sa réflexion au niveau de la diversité des compétences et des genres, étant entendu qu'il devra être composé, au 1^{er} janvier 2019, pour un tiers au moins, d'Administrateurs de sexe différent de celui des autres membres

10.4.2. Comités créés par le Conseil

Spadel compte deux Comités institués au sein du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit compte deux membres, Administrateurs non Exécutifs : BVBA M.O.S.T. avec comme représentant permanent Monsieur Frank Meysman (Président), et Cofimatra S.A. avec comme représentant permanent Monsieur Roland Vaxelaire.

La BVBA M.O.S.T. est un Administrateur Indépendant. Monsieur Frank Meysman est, de par sa formation (licencié en sciences économiques appliquées) et sa longue expérience professionnelle comme Manager Exécutif ou Administrateur, compétent en matière d'audit et de comptabilité.

Le Comité d'Audit s'est réuni trois fois en 2015. Tous les membres étaient présents.

Le Commissaire, le Président du Comité Exécutif, ainsi que le Directeur Financier et l'Auditeur Interne ont assisté aux réunions du Comité d'Audit. Lors de chaque réunion, un moment de rencontre est prévu entre le Comité et le Commissaire, hors la présence du Management.

Au cours de ses réunions le Comité d'Audit a examiné entre autres les questions suivantes :

- Examen de la situation financière consolidée annuelle 2014 et consolidée semestrielle 2015;
- Revue des projets de communiqués de presse ;

- Examen des conclusions émises par le Commissaire à la suite des travaux réalisés au cours de l'audit intérimaire et de l'audit des comptes arrêtés au 31 décembre 2014 et de l'audit intérimaire 2015;
- Validation de l'approche d'audit Ernst & Young pour la certification des comptes annuels 2015 ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire
- Validation du plan d'audit interne 2015
- Examen des conclusions de l'auditeur interne relatives à l'audit de points particuliers;
- Revue du test *d'impairment* relatif aux sociétés Les Grandes Sources de Wattwiller et Eaux Minérales de Ribeauvillé;
- Examen de la politique mise en place concernant la trésorerie
- Revue des engagements en matière de pension (IAS 19) ;
- Examen des litiges et des risques ;
- Suivi des points d'action émis par le Comité d'Audit.

Le Président du Comité d'Audit a soumis lors de la réunion du Conseil d'Administration qui a suivi chaque réunion du Comité d'Audit un rapport de sa réunion ainsi que de ses décisions pour ratification.

Le Comité de Nomination et Rémunération

Le Comité de Nomination et Rémunération est composé de trois membres, Administrateurs non Exécutifs, dont deux sont des Administrateurs Indépendants. Ses membres sont : le Baron Vandemoortele, Cofimatra S.A. avec comme représentant permanent Monsieur Roland Vaxelaire, et Thijs Johnny BVBA avec comme représentant permanent Monsieur Johnny Thijs (Président). Ses membres possèdent de par leur fonction présente ou passée de dirigeants d'entreprise, l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

Le Comité s'est réuni une fois en 2015. Tous ses membres étaient présents. Le Président du Comité Exécutif a assisté à la réunion du Comité sauf pour les points le concernant personnellement.

La Directrice des Ressources Humaines a également participé à la réunion sauf pour les points qui la concernent personnellement. Au cours de cette réunion, le Comité de Nomination et de Rémunération a examiné entre autres les questions suivantes :

- validation du calcul du bonus annuel 2014 des membres du Management Exécutif et estimation du calcul du bonus LTI 2012-2014;
- revue de rapport de Tower Watson sur la comparaison avec les normes du marché de la rémunération des membres du Management Exécutif, revue de la rémunération 2015 des membres du Management Exécutif ;
- point de situation sur la mise en place d'un Comité de Direction dans le sens de l'article 524bis du Code des Sociétés
- plan d'objectifs personnels du CEO pour l'année 2015 ;
- examen du rapport de rémunération afférent à l'exercice 2014.

Le Président du Comité de Nomination et Rémunération a soumis lors de la réunion du Conseil d'Administration qui a suivi cette réunion du Comité de Nomination et Rémunération, un rapport de sa réunion ainsi que de ses décisions pour ratification.

10.4.3. Transactions ou autres relations contractuelles entre la Société, y compris les sociétés liées, et les Administrateurs non couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts

Il n'y a pas eu de transactions ou autres relations contractuelles entre la Société, y compris les sociétés liées, et les Administrateurs ou les membres du Management Exécutif non couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêt.

10.4.4. Évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités créés en son sein

La Charte de Gouvernement d'Entreprise de Spadel prévoit que le Conseil d'Administration procède tous les deux ans à une évaluation de son fonctionnement et de celui de ses Comités. Il procède, de même, à l'évaluation de sa composition et de celle de ses Comités.

Cette évaluation a lieu sous la forme d'*interviews* personnelles de ses membres par le Président du Conseil d'Administration sur la base d'un questionnaire abordant les points suivants :

- l'impression générale concernant le fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- l'organisation du Conseil d'Administration (ordre du jour, documentation, reporting, fréquence et longueur ;
- l'organisation des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération (ordre du jour, fréquence et longueur des réunions, composition, information et documentation) ;
- la composition du Conseil d'Administration (nombre, diversité, compétences, indépendance, rotation) ;
- la compréhension par les administrateurs de leurs rôle et devoirs ;
- l'implication et l'engagement du Conseil d'Administration (connaissance du secteur industriel, relation avec le management, contacts hors réunions, développement de la stratégie) ;
- la communication avec les actionnaires (rapports, rôle du Président du Conseil) ;
- les réflexions prospectives (planning de succession pour les membres exécutifs et non-exécutifs, besoin en développement des administrateurs, *compliance* au niveau du Gouvernement d'Entreprise, réflexion stratégique) ;
- l'efficacité globale du Conseil.

Les conclusions sont discutées lors d'une réunion du Conseil d'Administration hors présence du Management.

Le Conseil d'Administration a procédé en 2015 à une évaluation de son fonctionnement et de celui de ses Comités.

10.5. Le Management Exécutif

Il n'y a pas de Comité de Direction dans le sens de l'article 524bis du Code des Sociétés. Le Conseil d'Administration a estimé qu'il n'était pas opportun de mettre en place un tel Comité.

Le Management Exécutif du Groupe est composé aujourd'hui du Président du Comité Exécutif - Monsieur Marc du Bois — et des membres du Comité Exécutif.

Marc du Bois, Administrateur délégué de la Société et CEO du Groupe Spadel, a la responsabilité générale du Groupe et de la Société.

Outre les membres du Comité Exécutif, les fonctions suivantes lui rapportent: Communication et Responsabilité Sociétale.

Le Comité Exécutif était composé, en 2015, outre de Marc du Bois, des responsables des fonctions suivantes :

- Stefan De Clercq (Marché néerlandais) ;
- KINGCO S.A. représentée par Dirk Van de Walle (Marché Belux et Export, R&D et Innovation);
- Franck Lecomte (Direction Générale France et Grande-Bretagne) ;
- Vincent Mazy (Opérations) ;
- Didier De Sorgher (Finances) ;
- Erika De Vos (Ressources Humaines)³.
- Bart Tuyls (Ressources Humaines)⁴

Ainsi que de Madame Mary Yvonne Franceschini, Assistante.

Le Comité Exécutif s'est réuni 21 fois en 2015.

Outre la revue de l'évolution de la situation commerciale sur les différents marchés sur lesquels le Groupe Spadel opère et des points d'attention et des plans d'action, le Comité Exécutif est également amené à se prononcer sur les différents projets touchant les activités du Groupe. Lors de la réunion qui suit une réunion du Conseil d'Administration, les décisions, demandes et recommandations du Conseil sont passées en revue et traduites, là où cela s'avère nécessaire, en points d'action.

3 Jusqu'au 31 mars 2015

4 Depuis le 7 septembre 2015

47

10.6. Rapport sur la rémunération des Administrateurs et du Management Exécutif

10.6.1. Procédure interne pour élaborer une politique relative à la rémunération et fixer le niveau de rémunération des Administrateurs non Exécutifs et des Managers Exécutifs

Les Administrateurs

L'article 15 des statuts dispose que l'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs des émoluments fixes et des jetons de présence. En outre, poursuit cet article, les Administrateurs seront indemnisés des dépenses normales et justifiées exposées dans l'exercice de leur fonction dans le cadre de mandats particuliers qu'ils exercent pour le compte de la Société.

Il appartient au Comité de Nomination et Rémunération de formuler des propositions au Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des Administrateurs et, s'il y a lieu sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

La rémunération actuelle des Administrateurs a été arrêtée sur proposition du Conseil d'Administration, par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2015.⁵
Cette rémunération se présente comme suit :

Réunions du Conseil d'Administration :

	Pour les 5 réunions fixes		Par réunion additionnelle
<u>Rémunération</u>	<u>Fixe</u>	<u>Liée à la présence aux réunions</u>	
Président du Conseil d'Administration	30.000 €	30.000 € (soit 6.000€ par réunion)	12.000€
Administrateurs (par Administrateur)	15.000 €	15.000€ (soit 3.000€ par réunion)	6.000 €

⁵ A partir du 11 juin 2015

Réunions des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération

	Par réunion à laquelle le membre du Comité assiste effectivement
Président du Comité	5.000 €
Administrateurs (par administrateur)	2.500 €

Elle n'est pas indexée. Le niveau de rémunération est évalué par le Conseil d'Administration dans le cadre de son évaluation de son fonctionnement. Il n'y a pas de rémunération liée aux prestations de la Société ou du Groupe pour les Administrateurs non Exécutifs. De même en ce qui concerne l'Administrateur délégué en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la Société.

Les Managers Exécutifs

La politique de rémunération des membres du Management Exécutif est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nomination et Rémunération. Le Comité de Nomination et Rémunération est chargé de proposer au Conseil d'Administration la rémunération des Administrateurs Exécutifs et du Président du Comité Exécutif. Il se prononce, sur proposition de ce dernier sur le package de rémunération fixe et variable des membres du Comité Exécutif.

La politique de rémunération (rémunération de base, *total cash compensation & total direct compensation*) est basée sur la médiane du marché. En général, les rémunérations sont comprises dans une fourchette de -20 % à + 20 % des références du marché et tiennent compte du profil individuel du titulaire de la fonction (expérience dans la fonction et prestation). Elle est revue à intervalles réguliers sur la base d'études comparatives réalisées par une société spécialisée. Le Comité de Nomination et Rémunération examine sur la base de ce rapport s'il y a lieu d'adapter la rémunération des membres du Comité Exécutif.



10.6.2. Rémunération des Administrateurs

Nom de l'Administrateur	Rémunération (euros)	
BVBA Thijs Johnny (Johnny Thijs) Président du Conseil d'Administration ; Président du Comité de Nomination et Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> Réunions du Conseil d'Administration Réunions du Comité de Nomination et Rémunération 	78.000,00 5.000,00
Anne Charlotte Amory	<ul style="list-style-type: none"> Réunions du Conseil d'Administration 	33.000,00
Marc du Bois	<ul style="list-style-type: none"> Réunions du Conseil d'Administration 	39.000,00
Baron Vandemoortele Membre du Comité de Nomination et Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> Réunions du Conseil d'Administration Réunions du Comité de Nomination et rémunération 	39.000,00 2.500,00
BVBA MOST (Frank Meysman) Président du Comité d'Audit	<ul style="list-style-type: none"> Réunions du Conseil d'Administration Réunions du Comité d'Audit 	36.500,00 15.000,00
Finances & Industries S.A. (Axel Miller)	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération du Conseil d'Administration 	39.000,00
Cofimatra S.A. (Roland Vaxelaire) Membre du Comité d'Audit Membre du Comité de Nomination et Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération du Conseil d'Administration Réunions du Comité d'Audit Réunions du Comité de Nomination et Rémunération 	39.000,00 7.500,00 2.500,00
Total		336.000,00

Il n'y a pas eu d'autres rémunérations ou avantages attribués ou payés aux Administrateurs non Exécutifs.

Monsieur Marc du Bois a perçu, au titre de ses fonctions d'administrateur dans les filiales de la société, les rémunérations suivantes :

Administrateur délégué Spa Monopole S.A. (représentant de Gerefis S.A.)	3.600,00
Administrateur délégué Bru-Chevron S.A. (représentant de Gerefis S.A.)	2.600,00

10.6.3. Rémunération du Management Exécutif

Pour rappel, le Management Exécutif du Groupe est composé du Président du Comité Exécutif et des membres du Comité Exécutif.

Politique de rémunération appliquée pendant l'exercice 2015

La rémunération annuelle est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Le Management Exécutif⁶ bénéficie également d'avantages (voiture de société, frais forfaitaires).

La rémunération fixe est déterminée, pour chaque membre du Management Exécutif, en fonction de la nature et de l'étendue des responsabilités de la fonction.

Le plan de rémunération variable, dans la mesure où il s'écarte du prescrit strict de l'article 520 ter,

⁶ À l'exception de la SA KingCo et de son représentant permanent qui ne bénéficia pas de frais forfaitaires.

47

alinéa 2, du Code des Sociétés, a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires le 20 octobre 2011 et confirmé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 14 juin 2012. En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 14 juin 2012 a introduit, à l'article 15 des statuts, une disposition autorisant la Société à déroger aux dispositions de l'article 520ter du Code des Sociétés (combiné, le cas échéant avec l'article 525, alinéa 4 du Code des Sociétés) pour toute personne entrant dans les champs d'application de ces dispositions.

La rémunération variable représente un potentiel annuel total brut, par rapport à la rémunération de base⁷ de 50 % :

La rémunération variable comprend une partie – décrite au point a) ci-dessous – basée sur des critères de prestation prédéterminés et mesurables sur un an (Bonus annuel) et — pour ce qui concerne les membres du Comité Exécutif, à l'exclusion de Monsieur Marc du Bois(8) — une partie – décrite au point b) ci-dessous – basée sur des critères de prestation prédéterminés et mesurables sur trois ans (LTI).

a) Le Bonus Annuel représente un potentiel annuel brut total, par rapport à la rémunération de base de :

- 50 % pour le Président du Comité Exécutif ;
- 30 % pour les membres du Comité Exécutif.

b) Le LTI (long term incentive) représente un potentiel annuel brut total par rapport à la rémunération de base des membres du Comité Exécutif de 20 %:

Le potentiel annuel brut total correspond au montant brut que l'intéressé promérite si le Groupe et lui-même réalisent tous leurs objectifs à 100 %.

Les membres du Management Exécutif⁹, sont affiliés à un plan d'assurance de groupe.

Pour la majorité d'entre eux, il s'agit d'un plan de type « contribution fixe ». Deux membres du Management Exécutif bénéficient d'un plan de type « but à atteindre ».

7 La rémunération de base est pour le Président du Comité Exécutif la rémunération annuelle entérinée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nominations et Rémunération et pour les membres du Comité Exécutif la rémunération mensuelle brute de décembre de l'année pour laquelle le bonus est attribué x 13,92 ou x 13 selon le cas

8 Monsieur Marc du Bois sur sa proposition n'est plus admissible pour le plan LTI depuis le plan 2011-2013.

9 À l'exception de la S.A. KingCo et de son représentant permanent.

10.6.4. Critères d'évaluation pour les rémunérations des Managers Exécutifs liées aux prestations

Critères relatifs au bonus annuel

Le Bonus Annuel des membres du Management Exécutif est basé sur les critères de prestation suivants afférents à l'année pour laquelle le Bonus annuel est attribué :

- Pour le Président du Comité Exécutif le Bonus Annuel est lié au résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe Spadel ;
- pour les membres du Comité Exécutif, les critères de prestation pris en considération diffèrent selon que le membre du Comité Exécutif est investi d'une fonction « marché », d'une fonction « opérations » ou d'une fonction « support ».

I. Critères

- part du bonus liée au résultat du Groupe:
 - le résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe (valant pour 20 %)
 - la NSV consolidée (valant pour 20 %)
 - le Carbon Footprint (valant pour 10 %)
- part du bonus liée au résultat de l'entité (valant pour 30 %):
 - l'EBIT consolidé par marché pour les fonctions marchés
 - les coûts gérés usine pour les fonctions Opérations
 - EBIT Groupe pour les fonctions support
- part du bonus liée au plan d'objectifs personnel, la performance individuelle (valant pour 20 %).

II. Règles communes pour l'appréciation de la réalisation des objectifs.

Les objectifs annuels relatifs aux critères de prestation financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration. Les objectifs de performance individuelle (plan d'objectifs personnel) des membres du Comité Exécutif sont arrêtés, en début d'année, par le Président du Comité Exécutif. En deçà du résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe Spadel minimum décrété par le Conseil d'Administration, le bonus annuel n'est attribué que sur la partie liée au résultat individuel.

Chaque critère de prestation financier est affecté d'un facteur de multiplication sur une échelle de huit valeurs (de 0 à 2) en fonction du degré de réalisation de la prestation par rapport à l'objectif fixé (si 100 % de l'objectif est atteint, le facteur de multiplication est égal à 1).

Les critères liés à la performance sont, chacun, affectés d'un facteur de multiplication sur une échelle de six valeurs à savoir la cote obtenue lors de l'évaluation de la réalisation des objectifs personnels ou des diverses participations aux projets.

Le Bonus Annuel brut attribué pour l'année concernée est la résultante de la multiplication de chaque part de bonus annuel brut potentiel par le facteur multiplicateur défini ci-dessus. Chaque partie ainsi influencée étant additionnée et donnant un montant total brut appelé *Bonus Annuel Effectif*.

Critères relatifs au LTI

Les critères de l'éventuelle attribution du LTI sont les suivants :

- d'une part, le taux d'évolution annuel moyen de la Net Sales Value pour le cycle de trois ans, sur la base du budget en excluant la croissance inorganique (provenant, par exemple, d'acquisitions) et
- d'autre part, la moyenne des ROCE de chaque année du cycle de trois ans, sur la base du budget.

La pondération de ces deux critères est de 50 % chacun et chacun d'eux étant affectés d'un facteur multiplicateur sur une échelle de 5 valeurs (de 0 à 1,75), selon le degré d'atteinte des objectifs (si 100 % de l'objectif est atteint, le facteur de multiplication est égal à 1).

Les objectifs sont fixés par le Conseil d'Administration de la Société. L'attribution effective du LTI est conditionnée par l'atteinte d'un seuil minimum.

À partir du plan LTI 2013-2015 (payable en 2016), les critères d'attribution du LTI seront les suivants : marge brute au litre (valant pour 30 %), le volume total du Groupe (valant pour 30 %) et le ROCE (valant pour 40 %).

Méthodes appliquées pour vérifier s'il a été satisfait aux critères d'évaluation des prestations au regard des objectifs

La réalisation des critères de prestation financiers est vérifiée par le Conseil d'Administration au travers des *reportings* trimestriels relatifs aux performances des marchés et des opérations et consolidés.

La réalisation des critères de prestation liés au plan d'objectif personnel fait l'objet d'une vérification en fin d'exercice dans le cadre de l'évaluation individuelle du membre du Management Exécutif par le Président du Comité Exécutif. La cotation attribuée est validée par le Comité de Nomination et Rémunération.

Dispositions en matière de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées

Il n'y a pas de clauses contractuelles de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées.

Les bonus sont payés en deux étapes :

- en janvier, un montant brut équivalant à, selon le cas, 75 % pour l'Administrateur Délégué ou 25 % du Bonus Annuel (la partie individuelle) pour les membres du Comité Exécutif ;
- le solde du Bonus Annuel ainsi que le LTI en avril après un nouveau calcul sur la base des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les mois de janvier et avril, auxquels les alinéas précédents réfèrent, s'entendent des mois de l'année qui suit l'exercice pour lequel le bonus est attribué. Les résultats/comptes annuels auxquels les alinéas précédents réfèrent s'entendent de ceux relatifs à l'exercice pour lequel le bonus est attribué.

Les calculs relatifs aux montants promérités au titre de la rémunération variable sont validés par le Comité de Nomination et Rémunération.

10.6.5. Rémunération du Président du Comité Exécutif en 2015

Marc du Bois	Composant de la rémunération	Montant (€)
Administrateur délégué Président du Comité Exécutif	Indépendant	
Rémunération fixe	Rémunération brute comme Manager Exécutif dans la Société et ses filiales belges ¹⁰	365.000,00
Rémunération variable	Bonus annuel effectif brut afférent à l'exercice 2015 (11)	345.549,97
Total	Total de la rémunération fixe et variable	710.549,97
Assurance Groupe	Prime payée par la Société	74.333,72
Autres avantages	Véhicule, frais forfaitaires	13.055,70

10.6.6. Rémunération des autres membres du Management Exécutif en 2015

Type de rémunération	Composant de la rémunération	Montant global (€)
Rémunération fixe	Rémunération globale et <i>board fees</i> bruts payés en 2015 tant belges qu'étrangers	1.331.414,43
Rémunération variable	Bonus annuel effectif global brut, afférent à l'exercice 2015(12)	548.437,68
	LTI 2013-2015 : plan basé sur des critères de prestations prédéterminés et mesurables sur trois ans (13)	378.804,23
Total	Total de la rémunération fixe et variable	2.258.656,34
Assurance Groupe	Prime patronale	59.759,34
Autres avantages	Voiture de société, frais forfaitaires	19.512,08

Pour une description du plan LTI il est renvoyé aux points 10.6.3. et 10.6.4. plus haut.

10 Ce tableau ne comprend pas les rémunérations reprises au point 6.2.

11 Il s'agit du montant pro mérité pour 2015. Ce montant est payé en 2016. Les composants de la rémunération variable et les critères d'attribution sont décrits aux points 10.6.3. et 10.6.4. ci-dessus.

12 Il s'agit du montant pro mérité pour 2015. Ce montant est payé en 2016. Les composants de la rémunération variable et les critères d'attribution sont décrits aux points 10.6.3. et 10.6.4. ci-dessus.

13 Il s'agit du montant effectivement payé en 2016 au titre du plan LTI 2013-2015.

10.6.7. Actions, options sur actions ou autres droits accordés aux, exercés par les membres du Management Exécutif ou expirés au cours de l'exercice 2015

Il n'y a pas de système de stock options. Aucune action, option sur actions ou autres droits n'ont été accordés aux ou exercés par les membres du Management Exécutif ou n'ont expiré en 2015.

10.6.8. Dispositions contractuelles relatives à l'Indemnité de départ convenue avec des membres du Management Exécutif.

Les membres suivants du Management Exécutif bénéficient de clauses contractuelles particulières en cas de départ :

- Monsieur Stefan De Clercq : application de la grille Claeys majorée de trois mois ; cette clause contractuelle est antérieure au 3 mai 2010.
- Monsieur Bart Tuyls : préavis de cinq mois ou indemnité de rupture égale à cinq mois de rémunération tant que le délai légal de préavis n'atteint pas cinq mois.

Les autres membres du Management Exécutif ne bénéficient pas de clauses particulières en cas de départ.

10.6.9. Justification et décision du Conseil d'Administration en matière d'indemnité de départ.

Le Conseil d'Administration a validé, sur avis conforme du Comité de Nomination & Rémunération, l'attribution à Madame Erika De Vos d'une indemnité de départ de cinq mois et huit semaines, calculée sur base de la rémunération fixe et variable.

11. Application de l'article 523 du Code des Sociétés

Le Conseil d'Administration a mis en application l'art 523 du Code des Sociétés. Les Procès-Verbaux des réunions du Conseil d'Administration des 17/06/2015 et 25/03/2016 se trouvent en annexe du présent rapport de gestion.

* *
*

Le Conseil d'Administration tient à remercier tous les collaborateurs pour les efforts fournis au cours de cette année 2015.

Le 25 mars 2016



Le Conseil d'Administration

Application de l'article 523 du Code des Sociétés

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SPADEL SA TENUE PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE LE 17 JUIN 2015

Sont présents :

BVBA THIJS JOHNNY, Président du Conseil, représentée par Monsieur Johnny THIJS,
Madame Anne Charlotte AMORY, Administratrice
Monsieur Marc du BOIS, Administrateur délégué,
Baron Jean VANDEMOORTELE, Administrateur,
S.A. COFIMATRA, Administrateur, représentée par Monsieur Roland VAXELAIRE,
S.A. FINANCES & INDUSTRIES, Administrateur, représentée par Monsieur Axel MILLER,
BVBA M.O.S.T., Administrateur, représentée par Monsieur Frank MEYSMAN.

Assistent à la réunion :

Monsieur Didier DE SORGHES, Directeur Financier,
Monsieur Henri-Noël PAUWELS, Secrétaire Général,
Mes. Georges Albert DAL et Cédric MALHERBE, avocats de Spadel SA,
Mes. Laurent LEGEIN et Gauthier PARISIS, avocats de Finances & Industries SA.

La réunion débute à 8 heures.

Le Président constate que tous les Administrateurs sont présents et que le Conseil d'Administration peut délibérer valablement. Il fait part de ce qu'assistent également à la réunion les avocats prénommés.

Le Président déclare qu'il a réuni le Conseil d'Administration à la demande Finances & Industries SA, par l'entremise du Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Axel Miller. Il lui cède la parole.

Intervention de Finances & Industries SA

Monsieur Axel Miller fait part de la décision de Finances & Industries SA d'entamer une réflexion et des travaux pouvant mener à terme à ce que Finances & Industries SA lance une offre publique d'acquisition sur l'ensemble des titres de capital de Spadel SA non encore détenus par elle. Il précise que ces réflexions sont encore à un stade préliminaire, aucune décision définitive n'ayant encore été prise quant au principe, aux modalités (notamment le prix) ou au calendrier de cette offre. Au nom de Finances & Industries SA, Monsieur Axel Miller demande au Conseil d'Administration de

Spadel SA d'apporter sa collaboration au processus, notamment en fournissant les informations nécessaires au travail de valorisation et à la rédaction du prospectus.

Intervention du Président du Conseil d'Administration

A la suite de l'intervention de Monsieur Axel Miller, le Président précise que le Conseil d'Administration doit :

- prendre attitude sur la demande de collaboration de Finances & Industries SA au processus de valorisation et de rédaction du prospectus et, le cas échéant, déterminer les éventuelles conditions et modalités de la collaboration et donner la justification d'une décision favorable à cette demande au regard de l'intérêt social de Spadel SA,

[.....]

Intervention de Finances & Industries SA et de Monsieur Marc du Bois

Avant que le Conseil d'Administration n'entame ses délibérations sur les différents points annoncés par le Président, Monsieur Marc du Bois et Monsieur Axel Miller, en sa qualité représentant permanent de Finances & Industries SA, communiquent aux autres Administrateurs que, compte tenu de leur qualité respective d'actionnaire principal de l'offrant potentiel et d'offrant potentiel, ils estiment qu'il ne pourrait être exclu qu'il soit considéré qu'ils ont un intérêt opposé de nature patrimoniale direct à la décision du Conseil d'Administration relative à la demande de collaboration de Finances & Industries SA (par exemple, dans la mesure où les informations obtenues serviront à déterminer la valorisation de Spadel SA et le prix de l'offre). Pour autant que de besoin, ils n'assisteront dès lors pas aux discussions et au vote sur la demande de Finances & Industries SA et sur la justification de cette demande au regard de l'intérêt social de Spadel SA.

Le Conseil d'Administration prend acte de ces déclarations. Il estime à ce stade que la décision à prendre n'a pas de conséquences patrimoniales pour Spadel SA.

Monsieur Marc du Bois et Monsieur Axel Miller quittent la conférence téléphonique à 8h13.

1. Examen de la demande de Finances & Industries SA

Le Conseil d'Administration estime que l'offre publique d'acquisition envisagée, si elle se réalise, constituera manifestement une opportunité pour Spadel SA et que, partant, il est dans son intérêt de faire droit à la demande de collaboration de Finances & Industries SA.

En conséquence, le Conseil d'Administration marque son accord pour que Spadel SA lui fournisse des informations dans la stricte mesure de ce qui nécessaires au travail de valorisation et à la rédaction du prospectus. Il mandate à cet effet Monsieur Didier De Sorgher, Directeur Financier, étant entendu qu'il pourra, le cas échéant, faire appel à l'arbitrage du Président du Collège d'Administrateurs Indépendants en cas de doute sur le caractère nécessaire ou sur l'étendue de

l'information à fournir et qu'une convention de confidentialité et de *standstill* sera conclue entre Spadel SA et Finances & Industries SA.

Monsieur Marc du Bois et Monsieur Axel Miller rejoignent la conférence téléphonique à 8h27 avec l'accord du conseil d'administration

[.....]

Toutes les décisions relatives ci-dessus ont été prises à l'unanimité, étant rappelé qu'en ce qui concerne le point 1, Monsieur Marc du Bois et Finances & Industries SA n'ont pas pris part à la délibération et au vote.

[.....]

La réunion est clôturée à 8h45.

Application de l'article 523 du Code des Sociétés

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de Spadel S.A.
du 25 mars 2016

Étaient présents :

BVBA THIJNS JOHNNY, Président du Conseil, représentée par Monsieur Johnny THIJNS.
Madame Anne Charlotte AMORY, Administratrice
Monsieur Marc du BOIS, Administrateur délégué,
Baron Jean VANDEMOORTELE, Administrateur,
S.A. COFIMATRA, Administrateur, représentée par Monsieur Roland VAXELAIRE,
S.A. FINANCES & INDUSTRIES, Administrateur, représentée par Monsieur Axel MILLER,
BVBA M.O.S.T., Administrateur, représentée par Monsieur Frank MEYSMAN,

Assistaient à la réunion:

Monsieur Didier DE SORGHIER, Directeur Financier
Monsieur Henri-Noël PAUWELS, Secrétaire Général
[.....]

La réunion débute à 8 :00 heures

[.....]

4. Rapport du Comité de Nomination et Rémunération

Le Président fait rapport sur la réunion du Comité de Nomination et Rémunération du 18 janvier 2016.

(.....)

rémunération du Président du Comité Exécutif

Avant que le Conseil d'Administration n'entame l'examen de ce point, Monsieur Marc du Bois fait part de ce qu'il estime avoir un intérêt direct à la décision du Conseil au sens de l'article 523 du Code des Sociétés. Il ne participera dès lors pas à la délibération et à la décision pour ce qui concerne sa rémunération.

En ce qui concerne la rémunération de Monsieur Marc du Bois, le Conseil, à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Marc du Bois qui ne participe pas aux délibérations et à la décision, marque son accord avec la proposition de porter la rémunération annuelle fixe globale de 365.000 euros à 381.786 euros.

[.....]

L'ordre du jour étant épuisé la réunion se termine à 12 :30

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0405.844.436	P.	U.	D.	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

DENOMINATION: **S P A D' E L**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Avenue des Communautés**

N°: **110**

Code postal: **1200**

Commune: **Woluwé-Saint-Lambert**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet *: **www.spadel.com**

Numéro d'entreprise

0405.844.436

DATE **23/06/2015** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

9/06/2016

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

1/01/2015

au

31/12/2015

Exercice précédent du

1/01/2014

au

31/12/2014

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas** ** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

du Bois Marc

Rue de Tombeek 5 , 1331 Rosières, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 11/06/2015- 10/06/2021

Baron VANDERMOORTELE Jean

Kasteldreef 19 , 9831 Deurle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 12/06/2014- 11/06/2020

AMORY Anne-Charlotte

Avenue de Wagram 139 , 75017 Paris, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 12/06/2014- 11/06/2020

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées:

38

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 5.1, 5.2.1, 5.2.3, 5.2.4, 5.3.4, 5.3.5, 5.3.6, 5.4.2, 5.5.2, 5.8, 5.16, 8, 9

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)
du Bois Marc

* Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

COFIMATRA SA 0440.040.597

Clos des Salanganes 17 , 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 10/06/2010- 9/06/2016

Représenté par

VAXELAIRE Roland

Clos des Salanganes 17 , 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

FINANCES & INDUSTRIES SA 0430.083.449

Rue de Tombeek 5 , 1331 Rosières, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/06/2012- 14/06/2018

Représenté par

MILLER Axel

Rue Robert Jones 75 , 1180 Uccle, Belgique

M.O.S.T. SPRL 0871.856.685

Drielandenbaan 66 , 1785 Merchtem, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 10/06/2010- 9/06/2016

Représenté par

MEYSMAN Frank

Drielandenbaan 66 , 1785 Merchtem, Belgique

THIJS JOHNNY SPRLU 0470.622.224

Zegemeerpad 3 , boîte 31, 8300 Knokke-Heist, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 10/06/2010- 9/06/2016

Représenté par

THIJS Johnny

Sint-Antoniusskaai 25 , boîte 101, 9000 Gent, Belgique

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

ERNST & YOUNG REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL 0446.334.711

De Kleetlaan 2 , 1831 Diegem, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00160

Mandat : 13/06/2013- 9/06/2016

Représenté par

VAN HOOF Eric

De Kleetlaan 2 , 1831 Diegem, Belgique

représentant perm de SPRL Eric Van Hoof

Numéro de membre : A02075

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont* pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	<u>32.514.295,19</u>	<u>35.970.328,64</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	1.499.367,82	2.048.494,30
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	1.448.776,21	1.407.496,68
Terrains et constructions		22	368.932,95	401.685,17
Installations, machines et outillage		23		
Moblier et matériel roulant		24	1.079.843,26	1.005.811,51
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/ 5.5.1	28	29.566.151,16	32.514.337,66
Entreprises liées	5.14	280/1	29.551.684,00	32.499.870,50
Participations		280	15.601.684,00	15.599.870,50
Créances		281	13.950.000,00	16.900.000,00
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	14.467,16	14.467,16
Actions et parts		284	13.014,41	13.014,41
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.452,75	1.452,75
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>146.195.890,81</u>	<u>125.802.639,35</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	62.538.017,70	55.578.326,17
Créances commerciales		40	26.263.989,27	23.431.962,92
Autres créances		41	36.274.028,43	32.146.363,25
Placements de trésorerie	5.5.1/ 5.6	50/53	37.327.005,54	60.270.101,85
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	37.327.005,54	60.270.101,85
Valeurs disponibles		54/58	45.136.357,63	8.850.071,26
Comptes de régularisation	5.6	490/1	1.194.509,94	1.104.140,07
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>178.710.186,00</u>	<u>161.772.967,99</u>

PASSIF		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES			10/15	122.393.493,44	112.397.296,73
Capital		5.7	10	5.000.000,00	5.000.000,00
Capital souscrit			100	5.000.000,00	5.000.000,00
Capital non appelé			101		
Primes d'émission			11		
Plus-values de réévaluation			12		
Réserves			13	110.774.238,24	102.030.238,24
Réserve légale			130	500.000,00	500.000,00
Réserves indisponibles			131		
Pour actions propres			1310		
Autres			1311		
Réserves immunisées			132	13.129.138,24	12.385.138,24
Réserves disponibles			133	97.145.100,00	89.145.100,00
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)			14	6.619.255,20	5.367.058,49
Subsides en capital			15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net			19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES			16	149.297,35	337.635,92
Provisions pour risques et charges			160/5	149.297,35	337.635,92
Pensions et obligations similaires			160	149.297,35	337.635,92
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162		
Autres risques et charges		5.8	163/5		
Impôts différés			168		
DETTES			17/49	56.167.395,21	49.038.035,34
Dettes à plus d'un an		5.9	17		
Dettes financières			170/4		
Emprunts subordonnés			170		
Emprunts obligataires non subordonnés			171		
Dettes de location-financement et assimilées			172		
Etablissements de crédit			173		
Autres emprunts			174		
Dettes commerciales			175		
Fournisseurs			1750		
Effets à payer			1751		
Acomptes reçus sur commandes			176		
Autres dettes			178/9		
Dettes à un an au plus			42/48	55.454.915,10	48.547.714,41
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		5.9	42		
Dettes financières			43		24.373,34
Etablissements de crédit			430/8		
Autres emprunts			439		24.373,34
Dettes commerciales			44	25.187.871,92	23.094.609,38
Fournisseurs			440/4	25.187.871,92	23.094.609,38
Effets à payer			441		
Acomptes reçus sur commandes			46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		5.9	45	2.908.481,28	3.291.366,54
Impôts			450/3	109.797,51	539.123,55
Rémunérations et charges sociales			454/9	2.798.683,77	2.752.242,99
Autres dettes			47/48	27.358.561,90	22.137.365,15
Comptes de régularisation		5.9	492/3	712.480,11	490.320,93
TOTAL DU PASSIF			10/49	178.710.186,00	161.772.967,99

COMPTE DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	147.802.682,12	138.764.806,66
Chiffre d'affaires	5.10	70	146.806.497,74	138.127.920,88
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	996.184,38	636.885,78
Coût des ventes et des prestations		60/64	135.958.905,44	130.069.753,16
Approvisionnements et marchandises		60	81.326.633,97	78.769.796,90
Achats		600/8	81.326.633,97	78.769.796,90
Stocks: réduction (augmentation).....(+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	44.496.910,51	41.311.674,22
Rémunérations, charges sociales et pensions	5.10	62	9.015.875,24	8.733.407,77
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.055.777,80	1.082.144,93
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)		631/4	19.769,17	81.681,29
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	5.10	635/7	-188.338,57	-79.914,13
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	232.277,32	170.962,18
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation		9901	11.843.776,68	8.695.053,50
Produits financiers		75	8.677.606,63	6.068.677,83
Produits des immobilisations financières		750	8.451.617,36	5.722.263,14
Produits des actifs circulants		751	167.489,27	328.336,96
Autres produits financiers	5.11	752/9	58.500,00	18.077,73
Charges financières	5.11	65	71.314,11	298.185,50
Charges des dettes		650	28.348,43	32.542,53
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)		651		225.000,00
Autres charges financières		652/9	42.965,68	40.642,97
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts		9902	20.450.069,20	14.465.545,83

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76		386.850,70
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		386.850,70
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels		662		
Dotations (utilisations)(+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	20.450.069,20	14.852.396,53
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	5.12	67/77	3.813.312,49	2.374.796,95
Impôts		670/3	3.820.127,33	2.389.201,25
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	6.814,84	14.404,30
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	16.636.756,71	12.477.599,58
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689	744.000,00	750.000,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	15.892.756,71	11.727.599,58

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	21.259.815,20	16.513.492,49
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	15.892.756,71	11.727.599,58
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	5.367.058,49	4.785.892,91
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2	8.000.000,00	6.000.000,00
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	8.000.000,00	6.000.000,00
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	6.619.255,20	5.367.058,49
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6	6.640.560,00	5.146.434,00
Rémunération du capital	694	6.640.560,00	5.146.434,00
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.063.774,95
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	133.498,27	
Cessions et désaffectations	8032	670.406,75	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	5.526.866,47	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.015.280,65
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	682.624,75	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	670.406,75	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	4.027.498,65	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>1.499.367,82</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	409.038,66
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	14.593,05	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	423.631,71	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	7.353,49
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	47.345,27	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	54.698,76	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	368.932,95	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	17.737,65
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162		
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	17.737,65	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	17.737,65
Mutations de l'exercice			
Actés	8272		
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	17.737,65	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.514.305,48
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	399.839,53	
Cessions et désaffectations	8173	469.341,95	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	2.444.803,06	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.508.493,97
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	325.807,78	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	469.341,95	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	1.364.959,80	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>1.079.843,26</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	15.599.881,81
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	1.813,50	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	8381	(+)/(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	15.601.695,31	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	8441	(+)/(-)	
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	11,31
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	8511	(+)/(-)	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	11,31	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	8541	(+)/(-)	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>15.601.684,00</u>	
ENTREPRISES LIEES - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxxx	16.900.000,00
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	2.800.000,00	
Remboursements	8591	5.750.000,00	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	8621	(+)/(-)	
Autres	8631	(+)/(-)	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	<u>13.950.000,00</u>	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	15.387,47
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	15.387,47	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.373,06
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	2.373,06	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>13.014,41</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.452,75
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>1.452,75</u>	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
Spa Monopole SA Rue Auguste Laporte 34 4900 Spa Belgique 0420.834.005 nominatives	60199	99,99	0,01	31/12/2015	EUR	30.878.744	9.419.974
Spadel Nederland B.V. S. Etr. Bisonspoor 346 NL3605 Maarssen Pays-Bas 072715424B01 nominatives	1000	100,00	0,00	31/12/2015	EUR	3.734.075	3.061.236

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Actions et parts	51	67.500,00	75.000,00
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	67.500,00	75.000,00
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52	9.033.804,03	20.027.466,05
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	28.225.701,51	40.167.635,80
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687	28.225.701,51	40.167.635,80
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

Charges à reporter

Produits acquis

Exercice

1.047.534,47

146.975,47

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**ETAT DU CAPITAL****Capital social**

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P (100)	XXXXXXXXXXXXXXXXX 5.000.000,00	5.000.000,00

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions

Parts soc. sans désignation de valeur nominale

Actions nominatives
 Actions au porteur et/ou dématérialisées.....

Codes	Montants	Nombre d'actions
	5.000.000,00	4.150.350
8702	XXXXXXXXXXXXXXXXX	3.873.502
8703	XXXXXXXXXXXXXXXXX	276.848

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de CONVERSION

Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION

Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Nombre total d'actions : 4.150.350

FINANCES ET INDUSTRIES S.A. Bruxelles :

Publication du placard de résultats de la réouverture de l'offre : 29/12/2015

Société Controlée en droit par : Société de participation financière Guyan (Luxembourg)

Nombres d'actions = 3.861.187 et en % du total = 93,03 %.

Public :

Nombre d'actions = 289.163 et en % du total = 6,97 %.

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubrique 450/3 du passif)

Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	109.797,51
Dettes fiscales estimées	450	

Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	2.798.683,77

COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice
360.927,47
351.552,64

Charges à imputer

360.927,47

Produits à reporter

351.552,64

RESULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	82	84
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	79,6	82,5
Nombre effectif d'heures prestées	9088	130.464	132.706
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	6.697.115,64	6.390.194,74
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	1.834.800,89	1.805.361,08
Primes patronales pour assurances extralégales	622	374.484,48	404.840,14
Autres frais de personnel	623	109.474,23	133.011,81
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	635	-188.338,57	-79.914,13
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
actées	9110		
reprises	9111		
Sur créances commerciales			
actées	9112	19.769,17	98.512,47
reprises	9113		16.831,18
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		18.855,58
Utilisations et reprises	9116	188.338,57	98.769,71
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	187.277,32	166.529,79
Autres	641/8	45.000,00	4.432,39
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,6	0,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	1.206	216
Frais pour l'entreprise	617	38.629,18	15.073,92

IMPOTS ET TAXES**IMPOTS SUR LE RESULTAT**

	Codes	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	3.820.127,33
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	4.050.127,33
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	230.000,00
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises		306.317,94
RDT		-7.942.661,20
Intérêts notionnels		-1.577.768,49
Autres		15.769,17

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

	Codes	Exercice
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		
Réserves immunisées		13.129.138,24
Réserves immunisées capitalisées		3.201.749,16

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A l'entreprise (déductibles)	9145	15.460.527,90	14.742.435,91
Par l'entreprise	9146	12.028.558,43	11.063.561,94
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	2.246.043,29	2.115.352,97
Précompte mobilier	9148	117.908,50	95.087,50

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES REELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHE A TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES**LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS****LE CAS ECHEANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE**

Les appointés bénéficient d'une pension de retraite extra-légale. Les cotisations, tant personnelles que patronales, sont versées à une compagnie d'assurances à laquelle la société s'est affiliée pour en assurer le service.

Au 31 décembre 2015, il n'existe pas de déficit de financement pour les plans de type "contribution fixe"

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE-MEME****Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées**

Code	Exercice
9220	

Bases et méthodes de cette estimation

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Obligation locative à payer du 31/12/2015 jusqu'à la fin du contrat de location (30/09/2023) pour un montant de 3.307.336,36 eur.

Par ailleurs, Spadel SA dispose d'une garantie locative bancaire d'un montant de 267.660 eur au 31 décembre 2015.

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES			
Immobilisations financières	(280/1)	29.551.684,00	32.499.870,50
Participations	(280)	15.601.684,00	15.599.870,50
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	13.950.000,00	16.900.000,00
Créances sur les entreprises liées	9291	36.455.708,00	30.964.258,49
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	36.455.708,00	30.964.258,49
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	20.591.544,00	15.393.187,73
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	20.591.544,00	15.393.187,73
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	8.451.617,36	5.722.263,14
Produits des actifs circulants	9431	64.962,49	138.413,10
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	28.345,97	32.204,28
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	(282/3)		
Participations	(282)		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIERES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

	Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Conditions principales des garanties constituées		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Conditions principales des autres engagements		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	596.936,92
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	40.444,12
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	3.080,00
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES**INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

~~L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)**~~

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés*

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Finances et Industries SA

Rue de Tombeek 5

1331 Rosières, Belgique

0430.083.449

L'entreprise-mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIERES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST LA TETE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

	Codes	Exercice
Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	86.806,89
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	3.080,00
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête		
	9509	24.200,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091	3.500,00
Missions de conseils fiscaux	95092	6.205,00
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 220

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	68,0	40,7	27,3
Temps partiel	1002	15,4	3,8	11,6
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	79,6	43,3	36,3
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	111.667	67.057	44.610
Temps partiel	1012	18.797	4.387	14.410
Total	1013	130.464	71.444	59.020
Frais de personnel				
Temps plein	1021	7.708.565,28	4.670.409,56	3.038.155,72
Temps partiel	1022	1.307.309,96	358.618,25	948.691,71
Total	1023	9.015.875,24	5.029.027,81	3.986.847,43
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	82,5	45,4	37,1
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	132.706	75.438	57.268
Frais de personnel	1023	8.733.407,77	5.042.823,40	3.690.584,37
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	54.726,60	24.355,11	30.371,49

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	67	15	78,3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	67	15	78,3
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	40	4	42,7
de niveau primaire	1200	5		5,0
de niveau secondaire	1201	15	1	15,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	4		4,0
de niveau universitaire	1203	16	3	17,9
Femmes	121	27	11	35,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	10	2	11,7
de niveau supérieur non universitaire	1212	3	3	5,2
de niveau universitaire	1213	14	6	18,7
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	67	15	78,3
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	0,6	
151	1.206	
152	38.629,18	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTREES**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a
introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits
au registre général du personnel au cours de l'exercice ...

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	6	1	6,9
210	6	1	6,9
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été
inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre
général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au
moins à mi-temps, à prêter des services au
profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	8	1	8,8
310	8	1	8,8
311			
312			
313			
340			
341			
342	4	1	4,8
343	4		4,0
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	28	5811	33
Nombre d'heures de formation suivies	5802	343	5812	839
Coût net pour l'entreprise	5803	40.348,94	5813	109.760,66
dont coût brut directement lié aux formations	58031	27.267,34	58131	98.751,16
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	13.542,91	58132	11.553,19
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	461,31	58133	543,69
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	1	5831	5
Nombre d'heures de formation suivies	5822	8	5832	40
Coût net pour l'entreprise	5823	479,92	5833	2.165,44
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

REGLES D'EVALUATION

SPADEL S.A.

Résumé des règles d'évaluation

1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont entièrement pris en charge l'année où ils sont encourus.

2. Immobilisations incorporelles

Les droits de concessions, brevets et licences d'une valeur supérieure à 1.250 euros sont portés à l'actif pour leur valeur d'acquisition hors frais accessoires.

Leur amortissement est calculé linéairement sur base des durées de vie suivantes :

- petits logiciels d'application : 3 ans
- logiciels d'application majeurs : 5 ans
- autres immobilisations incorporelles :
en fonction de la durée de vie économique de l'actif de 5 à 20 ans

3. Immobilisations corporelles

Enregistrées à leur prix d'acquisition majoré d'éventuels frais accessoires, elles sont amorties sur base des taux suivants :

(1) Constructions.

- immeuble de bureau en propriété : 25 ans dégressifs pour le prix d'acquisition.
- aménagements internes à l'immeuble de bureau : 10 ans dégressifs.
- aménagements internes à l'immeuble de bureau loué : amortis sur la durée déterminée entre la date de mise en service et la date de fin du contrat de bail.

(2) Installations, machine et outillage.

- matériel commercial : 5 ans linéaires.

(3) Mobilier et matériel roulant.

- matériel roulant : 4 ans linéaires
 - mobilier de bureau : 8 ans dégressifs
 - mobilier de bureau de l'immeuble loué : amortis sur la durée déterminée entre la date de mise en service et la date de fin du contrat de bail.
 - ordinateurs et équipements réseau : 3 ans linéaires; gros ordinateur central partie hardware : 5 ans linéaires
 - installations téléphoniques 5 ans dégressifs.
- Les frais accessoires sont amortis avec le principal.

4. Immobilisations financières

Les participations sont enregistrées à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport, hors frais accessoires.

Dans la mesure où les dividendes cumulés déclarés par une filiale dépassent les bénéfices nets cumulés enregistrés par cette même filiale depuis sa date d'acquisition par la société, ces dividendes sont comptabilisés en réduction de la participation concernée. Dans la mesure où ces dividendes cumulés demeurent dans la limite des bénéfices accumulés depuis l'acquisition, ils sont comptabilisés en produits des immobilisations financières. Les réductions de participations enregistrées selon les principes définis ci-dessus sont reprises dans l'état des immobilisations financières sous la rubrique "cessions et retraits."

A la fin de chaque exercice, le Conseil d'Administration effectue une évaluation individuelle par participation et décide si une réduction de valeur ou une reprise de réduction de valeur doit être actée en fonction de la valeur intrinsèque, de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la société concernée.

Les créances et cautionnements en numéraire sont enregistrés à leur valeur nominale en cours d'exercice. Des réductions de valeur sont actées sur les créances douteuses.

5. Créances à un an au plus

Les créances sont enregistrées à l'actif à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis. Les réductions de valeur sont prises en charge par les résultats.

6. Placements de Trésorerie

Les placements de trésorerie sont enregistrés et évalués :

- à leur valeur nominale lorsqu'il s'agit d'avoirs auprès d'institutions financières.
- à leur valeur d'acquisition lorsqu'il s'agit de titres.

Des réductions de valeurs sont actées lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale ou d'acquisition.

7. Valeurs disponibles

Sont enregistrées à leur valeur nominale, sauf si elles sont exprimées en devises, qui sont alors converties en euros au cours de change en vigueur le dernier jour de l'exercice.

REGLES D'EVALUATION

8. Provisions pour risques et charges

Ces provisions ne peuvent avoir pour objet la correction d'éléments portés à l'actif. Elles couvrent donc une perte ou charge probable, nettement circonscrite.

(1) La provision pour pensions et obligations similaires recouvre les engagements incombant à l'entreprise en matière de pensions et de prépensions. Pour les pensions dans le système "but à atteindre" la provision est calculée selon la méthodologie IFRS.

(2) Tous les risques qui pèsent sur l'entreprise font l'objet de provision revues chaque année, suivant les règles de prudence, de bonne foi et de sincérité.

9. Dettes à un an au plus

Les dettes qui résultent de transactions en devises étrangères sont valorisées au cours de change en vigueur le dernier jour de l'exercice.

10. Avoirs, créances et dettes en devises

Les créances et dettes en devises étrangères sont évaluées au cours de fin d'année.

Les écarts de conversion constatés en fin d'exercice sont compensés par devise et ensuite :

- l'excédent du montant des écarts négatifs par rapport au montant des écarts positifs sera pris en charge pour une même devise
- l'excédent du montant des écarts positifs par rapport au montant des écarts négatifs sera pris en produits pour une même devise